



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202607D064

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D064-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
6 Juillet 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 28

Date de la
convocation :
30 Juin 2026

Domaine
Administration
générale
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le six Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Céline DULONG a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG - J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR – B. GLAIZAL - C. CABON - K. DOS PRAZERES – - S. GUEDON - G. POCHON- S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD - P.NOBLET -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

L. MEURGUES a donné pouvoir à S. VILLEMONT

I. VAURES a donné pouvoir à A.DUPERRIER

C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL

P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS

TNP RUCEL a donné pouvoir à C.DULONG

Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir R. MAGNY

D. OZANT

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE

LOISIRS

La commune contribue aux actions éducatives et sociales menées sur son territoire en soutenant financièrement le Centre Social Colibri, et plus précisément le Centre de Loisirs. La convention actuelle déterminant les modalités du partenariat, et précisant les moyens matériels, humains et financiers mis à la disposition du Centre de Loisirs dans le cadre de cette mission, s'est achevée au 31 Décembre 2025.

Dans le cadre de sa politique « Jeunesse », la Commune de Villars entend s'appuyer sur le Centre Social pour développer, dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs, des actions concourant à l'éducation et à l'apprentissage de la citoyenneté active, en soutenant financièrement le fonctionnement du Centre de Loisirs, mais également en apportant une aide financière aux familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs.

Il est ainsi proposé le renouvellement de la convention de financement du Centre de Loisirs pour la période d'agrément du Centre social, à savoir du 1er Janvier 2026 au 31 décembre 2029, aux conditions financières suivantes :

Participation financière de la commune à hauteur de :

- 3 € par journée enfant domicilié à Villars les Dombes au titre du fonctionnement du centre de loisirs
- 4 € par journée enfant domicilié à Villars les Dombes au titre de l'aide aux familles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE les termes de cette convention**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 65748**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 7 Juillet 2026

Le Maire,

Isabelle DUBOIS